



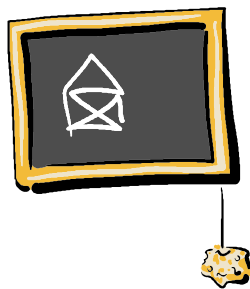
# Provence Enseignement

N°143  
Printemps 2008

Bulletin  
d'information du  
SDEN-CGT 13  
Spécial premier  
degré (Mai 2008)

## Editorial

### *S'il te plaît, dessine-moi une école!*



- Une école où il fait bon apprendre et se cultiver sans être « évalué » sans cesse
- Une école où on peut tous entrer car « on ne peut pas pousser les murs »
- Une école où les murs sont accueillants et n'ont pas besoin d'être repeints
- Une école où les maîtres absents sont remplacés et où on n'a pas besoin d'être rajouté à une classe bien remplie déjà
- Une école où les remplacements des maîtresses en congé de maternité sont prévus à l'avance
- Une école où les parents qui veulent un remplaçant pour la maîtresse en congé de maternité ou qui protestent contre la suppression d'une classe de neige ne sont pas reçus par la police
- Une école où les maîtres ont le droit à la médecine professionnelle
- Une école où personne n'a un poste précaire et/ou ne touche qu'un salaire de misère
- Une école où la possibilité d'être aidé quand on a des difficultés n'est pas reportée après la classe ou pire pendant les vacances
- Une école où les enseignants qui désirent travailler à 80% touchent plus de 77% de leur salaire
- Une école où les enseignants nommés sur un poste à titre définitif ne se retrouvent pas du jour au lendemain à titre provisoire

- Une école où les enseignants convoqués par leur chef hiérarchique peuvent être accompagnés par un défenseur
- Une école où les représentants des personnels ne se voient pas la porte fermée quand ils veulent une entrevue
- Une école où le nombre des classes n'est pas une variable d'ajustement au besoin d'économies de bouts de chandelles
- Une école où les réformes inutiles -sauf aux économies de bouts de chandelles - ne se succèdent pas sans suivi mais où on réfléchisse vraiment aux besoins de ceux qui y vivent
- Une école où les enseignants ont le droit d'être formés et non formatés à ces réformes inutiles
- Une école où les maîtres ont la liberté du choix de leur méthode et peuvent travailler en équipe sans être mis en concurrence entre eux et surveillés de façon infantilisante
- Une école où l'on n'est pas fiché sur internet avec le risque d'une utilisation déviée des informations voire le piratage de ces données par n'importe qui
- Une école devant laquelle un de mes camarades et ses parents ne risquent pas de se faire arrêter et mener vers un aéroport pour être expulsés vers leur pays d'origine

**- Ça ne fait rien. Dessine-moi une école.**

**Il me la faut maintenant car après il sera trop tard!**

**Jacques Candas**



## Suppression du samedi matin... Ou comment travailler plus en autant d'heures ?

Le Se-Unsa et le Sgen-Cfdt ont signé le «relevé de conclusions commun pour la réutilisation des heures supprimées le samedi matin, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissages à l'école primaire», le Snuipp réservant sa signature... (Rappelons que les autres syndicats, dont la Cgt avaient refusé de signer le "protocole de discussion" mis en place par Darcos)... Dans le tableau ci-dessous, nous donnons le détail de la nouvelle répartition horaire.

Aujourd'hui	36	Demain	36
Semaines travaillées	36	Semaines travaillées	36
Nombre d'heures de classe/semaine	26	Nombre d'heures de classe/semaine	24
Nombre d'heures de classe/an	936	Nombre d'heures de classe/an	864
Conseils d'école	6	Conseils d'école	6
Concertations IEN	12	Animations pédagogiques et Formation	18
Concertations internes	18	Heures de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents	24
		Heures consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant	60
<b>Total annuel</b>	<b>972</b>	<b>Total annuel</b>	<b>972</b>

Pas de réduction du temps de travail pour les enseignants des écoles, rien de nouveau depuis 40 ans !

Le temps de service demeure à 27 heures ; il peut en réalité aller jusqu'à 28h30 puisque l'accueil des élèves est assuré 10 min avant les cours chaque demi-journée.

Par contre, une annualisation plus importante du temps de travail. Il est à noter que ce "protocole" très flou, renvoie de multiples décisions au terrain et/ou aux IEN, dont le rôle est renforcé. C'est lui qui validera en effet ou non les décisions prises par les enseignants en ce qui concerne le repérage des élèves en difficulté. Ceci augure mal de l'égalité de traitement et renforce le poids de la hiérarchie.

D'autres décisions sont renvoyées à des textes réglementaires qui sortiront!...

Il est à noter également que la formation continue des enseignants sera prise (en partie ?) sur les 72 heures d'enseignement supprimées (2 heures par samedi x 36). Six heures supplémentaires (18 au lieu de 12) seront consacrées à des formations courtes.

Le temps de formation dans ce cadre représenterait une journée par an, c'est-à-dire une semaine dans une carrière. A comparer aux 36 semaines auxquelles un enseignant des écoles a théoriquement droit, actuellement. Prémices probables d'une baisse considérable de la Formation Continue sur le temps de travail, en liaison avec la chute brutale de recrutement aux concours.

**Pas de réponses réelles sur quelques questions de fond :**

- **L'allègement des programmes : comment faire en 24 heures un programme prévu sur 26 ?**
- **La mise en place du dispositif dans les écoles maternelles. Comment va-t-on contraindre des enseignants de maternelle à intervenir en élémentaire, qui paiera les frais de déplacement?**
- **Le rôle des directeur-trices reporté à d'autres discussions.**
- **L'articulation avec les dispositifs institutionnels ou non en place actuellement (études, prise en charge dans le cadre des ZEP...).**
- **Les zones rurales.**
- **Les écoles présentant largement plus de difficultés que d'autres.**
- **Le rôle des Rased. La place des évaluations nationales et des Programmes Personnalisés de Réussite Educative est accentuée.**

**2 syndicats pour l'instant ont signé, avec empressement, ce "protocole", nous ne voyons pas quelles sont les avancées qu'ils annoncent...**

**A travers ce texte, tout comme dans les autres mesures**

**avancées, dans un cadre budgétaire contraint, le ministre de l'Education nationale renvoie la prise en charge de la difficulté scolaire en dehors du temps de classe sans en donner les moyens réels aux équipes éducatives.**

**Si les relations avec les parents sont positivement reconnues comme faisant partie du temps de travail : 6 heures annuelles, c'est notoirement insuffisant au regard du temps indispensable passé actuellement par les enseignants des écoles avec les parents, notamment dans le suivi des élèves les plus en difficulté.**

**De plus, l'annonce des stages d'une semaine de remise à niveau lors des congés de printemps 2008, la mise en ligne des résultats des élèves aux évaluations CE1 et CM2, le nouveau mode d'évaluation des enseignants ne sont des réponses acceptables ni pour la réussite de tous les élèves ni pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants.**

### Pour aller plus loin :

Par cette nouvelle répartition, on entrevoit les dérives de l'annualisation du temps de travail. Nous ne travaillons pas moins, puisque le total annuel des heures reste de 972 h.

108 heures sont réparties en dehors du temps scolaire des élèves.

Que la formation passe de 12 à 18 heures ne change rien. Les conseils d'école gardent le même taux horaire. Le terme de « concertations internes » est remplacé par « travaux en équipe pédagogique » - ce qui est synonyme « et relations avec les parents ». Nous gagnons 6 heures pour rencontrer les parents, c'est-à-dire 15 minutes par parents de chaque élève par an.





## Suppression du samedi matin... Ou comment travailler plus en autant d'heures ?

C'est peu pour une relation qu'il faut construire et un dialogue à entretenir tout au long de l'année ...

Pour les 60 heures qui restent, on est vraiment dans le flou :

Dans le relevé de conclusion, il est dit que ce sont des « heures consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant ».

Il y a tout d'abord une contradiction énorme, entre réduire la semaine de 26 heures d'un élève à 24 heures, et donner des heures supplémentaires aux élèves en difficulté. Les difficultés cognitives seront les mêmes en dehors du temps de classe, on surchargera inutilement des élèves, on les stigmatisera en montrant qu'ils sont en échec puisqu'ils doivent revenir pour des moments de soutien scolaire. Les enseignants seront-ils meilleurs pendant ces 2 heures ? Les parents accepteront-ils ou tout simplement pourront-ils laisser leurs enfants plus longtemps ? Les parents concernés seront-ils contraints d'accepter par différentes pressions ?

**Alourdir le volume horaire des élèves n'est pas la solution, constat partagé par tous.**

A l'école primaire, il existe déjà des structures de soutien et d'aide aux élèves en difficulté, ça s'appelle le RASED : les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Le travail de ces collègues spécialistes se déroule pendant le temps scolaire et est

indéniablement une aide précieuse. Leurs moyens sont réduits d'année en année. Le projet masqué par le protocole serait-il la disparition du RASED ?

### N'inventons pas une solution qui existe déjà.

Le pôle école de la CGT educ'action s'est longuement réuni afin de trouver une utilisation idéale de ces 60 heures.

L'objectif des enseignants est la réussite pour tous, ces heures doivent être utilisées pour travailler ensemble, en équipe pédagogique, afin d'organiser l'école pour remédier à l'échec scolaire.

60 heures pour travailler ensemble, pour créer des processus, des projets, pour s'organiser.



60 heures pour se former, s'auto-former, préparer et approfondir les programmations, les progressions et les projets.

Ce sont les propositions de la CGT Educ'Action.

**(Stéphane Paris)  
Sden 63**



## Présentation :

Evocation des difficultés : santé, retraites, pouvoir d'achat, Education Nationale avec entre autre dans le premier degré :

- service minimum dans les écoles
- samedi matin supprimé
- mercredis imposés
- stages de remédiation pendant les vacances
- menace de disparition des RASED
- problème des remplacements
- suppression de l'ISSR
- les nouveaux programmes
- Base Elèves
- diminution de l'octroi de jours de formation

Et dans le second degré :

- collègue unique
- Bac Pro en 3 ans...



## Actions concrètes prévues :

- grève le 18 mars avec une manifestation à 14 h
- audience à l'I.A. le 20/03 en compagnie du SGEN et de Sud à propos de l'ISSR, des postes fractionnés, de Base Elèves, évaluations et rappel de l'attachement aux droits des personnels

## Débat :

- Définition de la responsabilité des directeurs pendant les stages de remise à niveau CM1/CM2 hors temps scolaire.
- Proposition de refus en bloc de ces stages avec proposition d'une réunion en Conseil d'Ecole avec les enseignants et les parents.
- Quelle est la position des syndicats ?
- Circonscription d'Aubagne : la demande de l'I.A. d'une réponse précipitée a empêché l'organisation de débats dans les écoles. Le Conseil des Maîtres de l'école primaire de Roquevaire a répondu par la négative à la demande institutionnelle.
- Proposition d'un boycott.
- Il est noté que dans le département, 6000 élèves seraient concernés par ces stages et qu'il y aurait donc 1000 enseignants susceptibles d'être rémunérés.
- Attitude syndicale de refus ferme exprimée.
- Mercredis récupérés : proposition de journée syndicale ou de grève à la place.
- Arguments contre les remises à niveau : création de postes spécialisés (insuffisants), de postes de maîtres supplémentaires, formation pour apprendre à individualiser et prendre en charge les élèves en difficulté.
- Les heures supplémentaires seront facilement supprimables.
- Si les acteurs de l'Ecole ne prennent pas le temps de rencontrer et d'expliquer leur position, les usagers risquent de ne

pas comprendre le refus des enseignants de faire des heures supplémentaires pour venir en aide aux élèves de CM1/CM2.

- Penser à interpeler les mairies.
- Lors de l'élaboration d'une liste d'élèves de CM1/CM2, une directrice a précisé qu'il ne fallait pas d'élèves en trop grande difficulté ou/et avec des problèmes de comportement.
- Avec ces heures de soutien on fragilise l'existence des RASED.
- Prise de position syndicale, voire inter-syndicale, tracts diffusés aux parents pour expliquer la fragilisation des RASED, médiatisation par voie de presse et envoi à l'I.A.
- Risque de dégoûter les élèves en difficulté s'ils doivent voir s'allonger leur journée de classe ou diminuer leurs vacances.
- Quel est le risque encouru par les enseignants s'ils refusent de dresser une liste d'élèves en difficulté ?
- Nécessité de rappeler le rôle du RASED (cf. fichier joint).
- Qu'en est-il des contrats E.V.S. ? alors qu'il va y avoir des élections aux Prud'hommes (vérifier qu'ils sont bien inscrits sur les listes afin de pouvoir participer au vote). Je n'ai pas remis la main sur le nom de l'association des EVS, mais en tapant : Bellacio-Précarité à l'Education Nationale : contrats d'Avenir et Bellacio-Contrats aidés dans l'Education Nationale, on peut trouver des informations.
- Proposition d'organiser sur le temps du mercredi 30 avril une journée d'étude de propositions à faire pour venir en aide aux élèves en difficulté car les problèmes concernant les stages de remédiation sont les mêmes finalement que pose la suppression du samedi matin.
- Il faut prendre la mesure du fait que beaucoup d'enseignants sont d'accord pour faire ces stages afin de « gagner plus » ; sur Aix-en-Provence il y a eu beaucoup de volontaires.





# Compte-rendu de la réunion syndicale du 15 mars 2008 organisée par la CGT

## Liste argumentaire :

- Problème de la difficulté à organiser les stages
- Les heures de soutien pour les élèves en difficulté dans le secondaire sont inefficaces.
- Ce ne sera pas forcément le maître de la classe qui assurera la remise à niveau des élèves.
- Les élèves seront regroupés dans une école de la ville (donc problèmes de déplacements et d'horaires pour les parents)
- Stigmatisation de l'élève
- Fatigue de l'élève qui n'aura pas eu le même temps de vacance que les autres élèves.
- Idem pour les enseignants.
- Base Elèves = fichier
- Sollicitation du personnel municipal.
- Responsabilité des directeurs et des municipalités.
- Manque de clarté (précipitation).
- Rôle des RASED qui ont pour mission d'assurer ces remédiations, ce lien avec l'enseignant de la classe...
- Critères de sélection des élèves en difficulté avec risque d'hétérogénéité.
- Problème des enfants qui bénéficient d'un P.A.I.
- Les élèves sont-ils assurés dans ce temps de remise à niveau ?

- Proposition de transformer l'enveloppe budgétaire allouée à ces stages en aide directe donnée aux élèves en difficulté.\*

## DATES A RETENIR :

2 journées de formation syndicale (ouvertes à tous, syndiqués ou non) en MAI

Les élections professionnelles de décembre: donnons-nous les moyens d'être représentés dans les commissions paritaires

**Natacha Bérard**

## \* "360 € la semaine pour les profs volontaires

Ces stages se feront par petits groupes de six élèves maximum, sous la houlette d'enseignants volontaires. Soit 22 000 professeurs, rémunérés en heures supplémentaires, défiscalisées et exonérées de charges sociales. Pour une semaine de quinze heures de cours, l'enseignant toucherait environ 360 € nets. Le ministre rappelle aux recteurs « que ces heures bénéficient depuis octobre d'une exonération fiscale et sociale, qui se cumulera avec la majoration prochaine de 25 % de leur taux horaire »".

[ouest-france.fr/](http://ouest-france.fr/)

## Commentaires:

7920000€ sur 1 semaine de 15h soit 3960 mois de salaire à 2000 € soit 330 ans de salaire à 24000€ soit 10 enseignants pendant 33 ans pour un seul stage



Je souhaite:

me syndiquer

prendre contact

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal ..... Commune : .....

Grade ou corps ..... Discipline : .....

Ecole ou établissement .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Mél : .....

### Attention vous serez peut-être les prochaines victimes de

#### « AGAPE NGM » !!!

cela commence par les personnels sur postes fractionnés ...

#### Situation avant juin 2005 :

Un TRS était nommé à titre définitif dans un secteur, titulaire de son poste mais était affecté provisoirement à l'intérieur de ce secteur sur des ½ temps et des décharges de directeurs. Il pouvait ainsi chaque année redemander le même poste fractionné ou être nommé sur un autre poste fractionné toujours dans cette même zone de rattachement.

#### Situation après juin 2005 :

Sans concertation du personnel concerné, l'IA nous a demandé en janvier 2005, d'émettre des vœux définitifs sur des postes fractionnés constitués seulement de décharges de directeurs (et constitués par leurs soins notamment pour diminuer les indemnités, voir plus loin...), prétextant qu'ils impliquaient une gestion manuelle trop contraignantes.

Une douzaine de TRS du secteur 11 (Gardanne –Trets) a demandé audience à l'IA. Nous avons été reçus un peu en urgence par l'inspection académique et des élus syndicaux.

Nous leur avons fait part de nos inquiétudes :

la suppression pure et simple d'un statut et donc de tout un « corps » d'enseignants remplaçants de secteur n'était-ce pas la porte ouverte à :

La fin de la stabilité et de la continuité du travail en équipe

La perte des points de stabilité et des indemnités

Nous avons exprimé l'absurdité de vouloir rendre définitif des postes qui sont susceptibles d'être modifiés, d'évoluer...

La suite a prouvé que malheureusement nos inquiétudes étaient fondées...

5 novembre 2008 : harmonisation des I.S.S.R : fins des indemnités pour les personnels sur des communes ou des arrondissements limitrophes, c'est à dire la majorité des cas.

24 janvier 2008 :

Les personnels qui se sont vus « perdre » une partie de leur poste (33 ex TRS) ainsi que 13 modulateurs et 30 personnes à temps partiels sur postes fractionnés ont reçu un courrier leur disant qu'« il n'est plus possible d'être nommé à titre définitif sur un poste fractionné non entier » et nous incitant à demander un poste au mouvement général (on commence à connaître la chanson) ou alors de garder notre poste mais à titre provisoire.

Les points de stabilité pourront être conservés pour cette année mais après on ne sait pas.

Aucune mesure de repli ou de compensation ne nous a été proposée que ce soit pour compléter notre poste ou pour obtenir un poste



d'adjoint ...

Donc, en clair on me donne un poste à titre définitif mais on me le reprend si on veut, sans me proposer autre chose et sans que je n'aie rien à dire.

La question fondamentale est de savoir : Peut-on passer une personne de Titre Définitif à Titre Provisoire, sachant toutes les dérives que cela peut entraîner...

On fait des personnels qui complètent les directeurs et les personnes à temps partiels, des « bouche-trous », sans aucune considération ni pour les équipes ni pour les élèves.

D'ailleurs ce problème rejoint celui beaucoup plus large des remplaçants. L'IA ayant créé deux corps de remplaçants : les brigades stages et les brigades remplacements longs... et les cafouillages vont tout de même bon train et il n'est pas rare de voir des absences prévues ou prévisibles remplacées par des personnels différents qui se succèdent...des pions voilà ce que nous sommes !

Cela pose aussi le problème grave et qui nous concerne tous, du respect des droits des personnels face à un logiciel de gestion des moyens et à son utilisation... dont les TRS ne sont pas les seuls à en faire les frais : les personnels à mi-temps qui prennent un congé parental se voient perdre leur poste, les ZIL jouent le rôle de Brigade...A QUI LE TOUR ?

La position du SDEN-CGT est de soutenir les personnels pour qu'ils restent à TD et qu'ils bénéficient d'une mesure de repli sur un complément de leur poste ou sur un poste d'adjoint. MAIS QUELLE EST LA POSITION DES SYNDICATS QUI SIEGENT AUX COMMISSIONS PARITAIRES ?

Peut-être que ces syndicats sont agacés, tout comme l'administration d'ailleurs, par ces dossiers « épineux » ?

C'est en ce sens que nous avons sollicité une audience à l'IA 13 avec SUD et le SGEN-CFDT. (Voir le Compte-rendu plus loin)

**Natacha Bérard, une « ex-TRS ».**



Les représentants du SDEN-CGT, de SUD et du SGEN-CFDT ont été reçu par MR COLCI et Mmes TRANIER et COLONNA

Par rapport à l'ordre du jour, Mr Colci évoque le fait que pour les deux derniers points (évaluations et droits des personnels) les demandes ou remarques seront relevées mais qu'il ne sera pas possible d'y répondre.

**ISSR :** Nous rappelons que cette indemnité n'est pas liée qu'à des déplacements mais aussi à un poste particulier.

L'IA répond que cette initiative départementale entre dans une volonté d'harmonisation. Le recteur a souhaité que les règles soient les mêmes pour tous or le décret ne s'applique pas aux postes fractionnés qui effectuent des compléments de service, il n'y a pas de texte ministériel qui le prévoit.

Mr Colci reconnaît que pour les communes comme Arles, très étendues cela pose des problèmes...

Pourquoi existe-t-il des différences d'application selon les départements ? L'enveloppe budgétaire n'est-elle pas utilisée à d'autres fins ?

Il s'agit des crédits BOP 1er degré académique,

un rappel à l'ordre a été fait par le recteur, les départements devront tôt ou tard s'y plier.

Quand à la rétroactivité et au fait que la circulaire ait été diffusée en novembre soit après le mouvement...

Le rétablissement de l'ISSR s'est fait (dans les conditions de la fameuse circulaire...c'est-à-dire pour les personnels affectés sur des communes non limitrophes...) le calendrier correspond au rappel à l'ordre et a impliqué la rétroactivité.

Pour ce qui est de creuser au niveau juridique évoqué par les SGEN...

On ne peut pas réclamer quelque chose qui n'est pas prévu par les textes (référence à un recours au tribunal administratif concernant les demandes temps partiels à 80% voir au paragraphe suivant...)

**Temps partiels :** Des temps partiels 80% payés 85% ont été refusés par l'IA

L'IA répond que cela pose de gros problèmes d'organisation de service ce qui se pratique ce sont les 77% payés 78 (pour les 80% il faudrait rajouter un nombre de journées sur l'année, ce qui pose des problèmes)

Le droit est subordonné à l'appréciation et à la nécessité de service.

Idem quand le T.A est évoqué : un jugement ne fait pas jurisprudence...il doit y avoir plusieurs cas.

**Postes fractionnés :** Selon Mme Tranier, cela concerne 31 ex-TRS + 13 modulateurs et 30 personnes à temps partiel.

Pour les personnes à temps partiel : ils conservent leur poste à TD si ils reprennent à temps plein. Si ils restent à temps partiel ils seront à TP reconduits d'année en année

Face à la complexité et à l'hétérogénéité des situations, les réponses de l'IA sont peu claires et se qui s'en dégage c'est cette volonté de se débar-

asser de nous en nous incitant à faire le mouvement (mais sans nous donner les moyens d'avoir un poste par repli ou points compensatoires... )et quoi qu'il en soit mettre les personnels à titre provisoire revient à laisser l'IA s'emparer de nos droits un peu plus...

Puisque les points de stabilité sont conservés pour cette année mais après...et il faut les demander, les écrire sur notre demande de participation au mouvement.

Pas de points de bonification, les replis ne sont pas envisagés et l'IA dit s'être rangée à l'avis des syndicats qui siègent à la commission paritaire (no comment)

Nous affirmons pourtant que ce serait une façon de régler le problème des postes fractionnés « indésirables » et que cela semble la solution retenue par des départements comme le 05.

Ce sont des postes obtenus avec un petit barème.

Nous affirmons que parfois les personnes ont perdu leurs points de stabilité pour obtenir ce poste, qu'il y aura donc impossibilité pour eux d'avoir un poste au mouvement.

Nous affirmons que ces postes ont été obtenus dans le mouvement général selon les mêmes règles pour tous et que le repli semble correspondre le mieux à la situation.

Mme Tranier évoque le fait que le repli se propose sur des postes de même nature qu'il faudrait alors voir si il existe des compléments de poste à proposer aux personnes à qui il manque des ¼temps par exemple (mais il semble qu'il y ait beaucoup de postes pour qui il manque un ½ temps et cela pose problème de compléter) ou alors un poste de ZIL ou de brigade...à voir et à ce moment là ils resteraient à TD.

Pour les personnels sur postes fractionnés à temps plein et qui voudraient se mettre à temps partiels là aussi aucune réponse claire n'est apportée mais le risque de perdre le poste à TD semble planer là aussi.

La question fondamentale (posée deux fois) consistant à savoir comment concrètement une personne se retrouve de TD à TP reste sans réponse... et nous (CGT) affirmons que nous chercherons au niveau juridique la légalité de cette démarche.

**Base-élèves :** Un document nous expliquant le fonctionnement ainsi que les critères remplis auxquels les différentes instances (mairies, parents, directeurs, autres écoles, collèges, circo, IA, rectorat, administration centrale) pourront accéder, nous est remis.

Nous exprimons notre inquiétude quant à la confidentialité des ces données et quant à leur utilisation et leur sécurité. (Par exemple le critère : classe en cours : classe ordinaire, CLIN, CRI nous paraît pouvoir être de nature à une dérive discriminatoire (de même pour le lieu de naissance)

L'IA fait confiance à la CNIL. Le dispositif de sécurité prévu est une clé électronique qui sera mise en place dès la rentrée 2008.



## Compte-rendu de l'audience du 20.03.2008 à l'IA

Le dispositif n'apparaissant obligatoire qu'à la rentrée 2009, les syndicats soutiendront les collègues qui ne voudront pas entrer dans ce dispositif avant la parution du décret et veilleront à ce qu'ils ne soient pas sanctionnés.

### Evaluations :

Il est rappelé que des évaluations de circonscription sont appliquées de façon inégalitaire (évaluations de mi-parcours spécifiques aux écoles en projet PARE étendues à toutes les écoles de la circo...).

Dans certaines circonscriptions, elles auraient même servi de base pour remplir les tableaux de stages de remise à niveau...

L'inquiétude est de savoir qu'elles pourraient apparaître sur base-élèves, que la notation des enseignants en découlerait avec la mise en concurrence des écoles...

Ces évaluations sont une aberration : tant au niveau du contenu qu'au niveau de leur bien fondé (certaines sont mal formulées voire fausses) car de toutes façons elles ne permettent pas d'obtenir des moyens supplémentaires pour pallier aux difficultés. Ainsi les enseignants passent du temps à faire des évaluations toute l'année ce qui ampute du temps sur le temps prévu pour les apprentissages.

### Droit des personnels :

Sud évoque le stage de formation « hiérarchie » refusé dans un premier temps par Mr Ricard avec des arguments peu valables et qui

finalement s'est ravisé sans reconnaître officiellement que ses arguments n'étaient pas fondés.

Ce qui a posé problème c'est l'intitulé du stage, de plus l'autorisation pour ces journées de formation syndicale sont à la discrétion de l'IA.

Il faut absolument respecter les délais légaux et prévoir une attestation d'assiduité (mais on s'empresse de nous dire qu'elle ne nous est jamais demandée)

Nous demandons qu'un rappel soit fait aux IEN : ils ne décident pas des autorisations pour ces formations syndicales, ils émettent un avis et l'IA décide.

Idem pour les demi-journées d'infos syndicales qui ont été refusées.

Nous rappelons que pour les écoles qui ne travaillent pas le mercredi le fait de programmer des conférences pédagogiques le mercredi ne leur donne pas un caractère obligatoire.

Nous demandons aussi qu'en cas d'annulation des stages de formations pour problème de remplacement, les personnels soient prévenus 15 jours avant comme prévu par le règlement, ce qui nous semble être une marque de respect.

De même, nous demandons de pouvoir accompagner les personnels convoqués par l'IA, comme cela se fait au rectorat.

**Natacha Bérard.**

## Compte rendu de la réunion d'information syndicale du 26 avril 08

### UL de Miramas

#### Matériel distribué:

mini journal RIS Miramas/Port de Bouc; tracts Unsen: « Appel de la commission exécutive du 28 mars 2008 », « Stages de remise à niveau pour les CM1-CM2... Pour nous c'est non! », « Ensemble » n° 07

#### Samedis supprimés:

L'organisation de cette modification se fait dans le désordre total (voulu?). Un exemple: que fait-on des élèves sensés partir avant? Certains IEN ou maires ne veulent pas que les enfants libérés à l'horaire habituel quittent l'école avant leurs camarades sous prétexte que les parents ne peuvent faire deux trajets vers l'école. Ce n'est pas aux maires de gérer ce désordre et à compenser le manque de décision de l'administration incapable de donner des consignes et règles fixes.

#### Stages de remise à niveau:

Des écoles n'ont pas organisé les stages car les parents ont refusé dès qu'ils ont su que leurs élèves iraient dans une école ou ne serait pas avec leur maître habituel. L'opacité de certains choix des élèves voire des enseignants a été soulignée : exemple: pourquoi un nombre arbitraire de 6 imposé. Comment refuser: 1- de participer 2- de fournir une liste d'élèves? On souligne que les parents pas toujours organisés qui répondent dans l'urgence au dispositif, risquent d'être déçu par les résultats ce qui va encore retomber sur l'image des personnels (voulu là aussi?)

#### En Arles:

Une intersyndicale bien organisée et soudée a décidé de mener des actions d'information auprès des parents et de la population: affichettes d'enseignants barrés devant les établissements touchés, tracts sur le marché contre les nouveaux programmes...

#### Mouvement des étudiants/lycéens

Concernés par les étudiants/lycéens en grève, les présents marquent leur incompréhension devant l'inactivité en général des enseignants devant ces actions. Pus généralement, on se demande comment relancer la dynamique de 2003 dans les secteurs et nationalement et notamment l'entraide entre les établissements pour aider les luttes locales. Comment contrer l'action de l'administration ayant proposé une DGH dans les établissements du second degré qui pour certains ne l'ont pas votée mais vont rapidement se trouver devant une nouvelle DGH encore pire: certains proviseurs/principaux vont jusqu'à refuser des élèves suite à des effectifs « au taquet »

#### Droits des personnels:

La visite médicale? Les temps partiel 80% payés 78% par l'IA de Marseille? Les enseignants non remplacés? Le refus d'un accompagnement des personnels convoqués par un inspecteur - souvent « démolis » par la même occasion -?...

Postes fractionnés: ISSR supprimée, poste définitif transformé en poste provisoire, personnels de plus en plus jeunes sur des postes ingrats et mal considérés...

**Jacques Candas**





## (Conseil Départemental de l'Education Nationale)

du 02/04/2008... ce qui nous attend à la rentrée .

### Préparation de la rentrée scolaire dans le premier degré :

L'I.A annonce que les effectifs dans notre département sont inquiétants. La population augmente mais la population scolaire diminue ( - 4000 élèves entre 2006 et 2007)

En ce qui concerne les fermetures de classes, le calcul se fait de deux façons différentes, ce qui expliquerait d'après Mr Trève, les écarts constatés entre chiffres annoncés par les directeurs et les chiffres retenus...

Ces deux façons sont : le calcul global sur les bases de la natalité et les prévisions données par les directeurs d'école.

Mais l'inspecteur affirme que dans la majorité des cas en CTPD, ce sont ces dernières qui ont été retenues. Cela se traduit donc par 5 postes en moins pour 500 à 1000 élèves en moins.

De toute façon on est dans le « top 5 » des départements les plus dotés...(mais de quoi se plaint-on ?) et puis le problème vient du fait que les prévisions sont peu fiables du fait des mouvements de population qui rendent les chiffres peu fiables. La réserve de postes de rentrée serait de 25 postes.

Les axes prioritaires :

L'ASH avec +5 emplois d'enseignants référents et +6 postes d'UPI

Maintien du traitement des élèves en difficulté (PARE) +1 ou 2 postes si réserve de rentrée excédentaire.

Remplacements : +5 postes (car beaucoup de congé maternité longs

Donc l' I.A affirme miser sur du qualitatif malgré les 5 postes en moins !!!

### Préparation de la rentrée scolaire dans le second degré :

Ce sont là en réalité -71.5 emplois car 46.5 concernent des conversions de poste en H.S. Cela est due là aussi à la baisse de natalité. Mais le H/E (Heures sur le nombre d'Elèves) ne devrait pas être modifié à la rentrée 2008.

Les axes prioritaires :

Créer 2 ateliers relais sur les bassins de Vitrolles et d'Aix/Pertuis pour les élèves en situation de rupture



### Langues vivantes

En particulier l'allemand, les bilangues anglais/arabe (suite ALCO du primaire), développer la section européenne en classe de 4ème avec une LV renforcée

Décharges statutaires des profs de sciences qui ont en charge un laboratoire

L'évolution des effectifs laisse à penser à une baisse future surtout en classe de 3ème et il y aurait donc par la suite un ralentissement de la chute des effectifs.

### Organisation de la semaine scolaire :

Des maires n'ont pas répondu à sa lettre en raison des élections.

Par souci d'harmonisation du calendrier national, la solution visant à rattraper les heures pendant les vacances n'a pas été retenue par le ministre.

Le décret de 1991 étant abrogé la journée scolaire peut dépasser 6 heures.

Il semble que la solution retenue pour l'instant, soit celle de la semaine à 4 jours ce qui permet de conserver les activités du mercredi sur la commune.

Il y a en tout cas volonté d'harmoniser sur le département.

Pour les deux heures de soutien :

Cela ne remet pas en cause les RASED (pour le moment), il s'agit du soutien tel que le maître le fait déjà avec les élèves qui en ont besoin.

L'organisation pourra être différente d'une école à l'autre (diminution de la pause méridienne par exemple)...Le choix incombera au conseil d'école avec l'aval de l'IEN. (voilà une façon indirecte de se décharger du problème et de la responsabilité du mode choisi et qui laisse la place à bons nombres de problèmes organisationnels et pédagogiques)

### Stage de remise à niveau pendant les vacances :

Seuls deux maires ont été hostiles à l'accueil du dispositif. Sur certaines communes, une seule période de stage n'a été possible.

Sur le plan pédagogique, ces stages sont fondamentalement différents des 2H de soutien/semaine. Il s'agit d'élèves en situation d'échec massif avec qui il s'agit de faire autre chose autrement... (tout un programme non ?)

Cela est un peu au stade de tâtonnement mais cela sera source d'enrichissement. Un travail sera fait avec les IEN pour savoir : quel type de pédagogie développer, quel type d'évaluation, de relation enseignant-élèves...bref, c'est le flou artistique !!!

Marchera ou pas, un bilan sera tiré.

**EN CONCLUSION, A CHAQUE QUESTION OU PROBLEME SOULEVE, L'INSPECTEUR D'ACADEMIE RAISONNE SUR DES CHIFFRES QUAND NOUS, NOUS PARLONS D'ELEVES ...**

**UNE SEULE SOLUTION POUR EXPRIMER QUE NOUS REFUSONS CETTE ECOLE-LA, CLIENTELAIRE ET INEGALITAIRE ... SOYONS TOUS DANS LA RUE LE 15 MAI ...**

**NOUS NE REMPLISSONS PAS LES CAISSES DE L'ETAT MAIS NOUS POUVONS PAR NOTRE NOMBRE INVERSER LE RAPPORT DE FORCE...**

**Natacha Bérard.**

(Réunion mixte avec 1er et 2nd degré)

Nombreuses personnes à la réunion, plus que prévues (+ 60), d'où une sous-évaluation évidente des problèmes par la Direction.

## Constatations générales :

Ce qui est remis en cause, ce ne sont pas les formateurs, mais le système.

Les affectations pour les stages devraient se faire en fonction des attentes des stagiaires et de ce que leur stage peut apporter et non pour « boucher des trous ».

Le système ne prend pas en compte les nouvelles réalités du terrain pour organiser les formations. Par exemple, il y a de plus en plus de personnes qui viennent du privé en plus des étudiants et leur expérience et différence n'est pas prise en compte.

Mme Félix, professeur, a pris la parole durant la réunion pour dire qu'un nouveau métier se mettait en place, d'où le malaise ressenti par les PE, les formateurs. Mais les acteurs ne sont pas pris en compte dans cette réflexion.

## Constatations des PCL :

Ils sont confrontés à un problème de surmenage et de surcharge de travail, en étant plus chargés dans cet IUFM.

Ils ont plus de stage d'où fatigue et travail de préparation bâclé.

Dès qu'il y a des créneaux libres, les professeurs ajoutent du travail alors que ce devrait être une année où l'on peut se poser.

Lorsqu'ils s'absentent pour les stages en entreprise, ils ne sont pas remplacés en stage, d'où des cours à reporter et une surcharge de travail.

Nombreux facteurs psychologiques : pressions des enseignants d'où stress, pas de mise en confiance, pas de valorisation.

Lorsque les stagiaires ont fait remonter leurs inquiétudes et problèmes aux professeurs, notamment pour demander de reporter l'oral pour le stage en entreprise, les professeurs n'ont pas entendu et ont refusé.

Problème dans le choix des formateurs et du contenu des formations (ex : module ZEP).

## Constatations des PE :

Problème d'emploi du temps dans certain GFP, modification en cours d'année, pas de ½ journée libre la veille du SRF

Certains stagiaires en prolongation de scolarité trouvent qu'il y a plus de travail que l'année dernière.

Manque d'information, les tuteurs et professeurs ne sont pas au courant de tout.

Les listes complémentaires constatent qu'elles sont mieux formées sur le terrain. Elles arrivent à l'IUFM avec des questions qui restent sans réponse après cette année de formation.

## Le dossier de polyvalence

Pas de réelles informations en mars pour un dossier à rendre en fin d'année

Problème de temps soulevé par certains enseignants pour la soutenance du dossier co en fin d'année

Proposition de contrôle continu par certains enseignants dans les

disciplines, puisque l'on est amené à faire des travaux durant les cours, ce qui permettrait de remplacer le dossier co

## Les stages R3

Différence de traitement par rapport à Avignon qui a pu faire des vœux et va prochainement connaître les affectations.

L'administration est déjà au courant des stages des titulaires, pourquoi nous prévenir si tardivement ?

Nous n'avons su que tardivement que la validation par l'IEN se ferait sur le R3b.

## Le mémoire

La CGT est contre le mémoire en l'état car il n'a pas de sens, trop peu de temps pour le travailler, pas assez de recul par rapport au métier. La CGT propose un mémoire pour valider un master en Sciences de l'éducation dans les 5 ans qui suivent la titularisation, pour ceux qui le souhaitent.

Nous constatons que le mémoire est bâclé faute de temps pour le travailler

## Les stages filés

Pourquoi couper le stage filé en deux, ce qui n'est pas le cas dans le Vaucluse ?

Pourquoi remplacer des T1 en stage filé, est-ce nous aider, est-ce les aider ? Les situations sont très différentes d'un département à l'autre. Dans le Vaucluse, remplacement de directeurs / directrices. Ce sont les élèves qui subissent les conséquences de cette organisation.

## Les évaluations

L'année de PE2 devrait servir à nous former au métier, il y a une augmentation des évaluations au détriment de la formation. Les stagiaires laissent leurs lacunes de côté lors des évaluations pour se concentrer sur ce qu'ils savent faire

Pas d'égalité dans les visites en ce qui concerne la durée, les conditions, les points observés. Il n'y a pas de critères définis.

Nous devons réfléchir par section aux informations qu'il faut faire remonter à la direction. Il faut éviter d'agir seul, il faut agir collectivement.

Nous demandons que soit pris en compte notre vécu.

**Joël Galiay**





## Matériel distribué

mini journal RIS Miramas/Port de Bouc; tracts Unsen: « Appel de la commission exécutive du 28 mars 2008 », « Stages de remise à niveau pour les CM-Cm2... Pour nous c'est non! », « Ensemble » n° 07, exemplaire du journal premier degré en gestation, des documents d'accompagnement du stage de formation sur le soutien à Gardanne le 30 avril 2008, tract d'organisation du premier mai notamment sur la ville de Port de Bouc

## Thèmes évoqués

- Samedi matin supprimé
- Stages de remédiation pendant les vacances et menace d'affaiblissement des RASED
- Problème des remplacements non effectués
- Les nouveaux programmes
- Base Elèves
- Problèmes locaux ou dans des circonscriptions voisines: enseignants dévalués lors d'inspections/sanctions notamment de militants RESF ce qui ressemble à une forme de harcèlement moral déguisée en évaluation de toute façon subjective donc pouvant mener à l'arbitraire.
- Action dans le lycée professionnels Montgrand de Port de Bouc ainsi que dans des établissements du département contre la suppression de postes (diminution de la DGH)
- Actions des lycéens contre la diminution des postes dans l'éducation nationale.
- Responsabilité des directeurs pendant les stages de remise à niveau CM1/CM2 hors temps scolaire: dans le cas d'un stage de remise à niveau dans des lieux sous la responsabilité des inspecteurs : annulation pure et simple

- Mercredis récupérés : journée de formation syndicale pour le 30 avril et dépôt de grève pour le mercredi 7 mai
- Les RASED déjà en mauvaise posture, risquent de disparaître au profit des officines privées de soutien scolaire déjà bien favorisées par les aides de l'état
- Malheureusement, il est à déplorer bien qu'on le comprenne vu les problèmes de pouvoir d'achat que beaucoup d'enseignants sont volontaires pour ces stages
- Dans certaines villes des difficultés à organiser les stages voire un refus des élus ont créé des problèmes
- Les enseignants et les parents n'ont compris que sur le tard que les élèves seraient regroupés dans une seule école de la ville
- Le personnel municipal n'a pas du tout apprécié la méthode : y aura-t-il cantine à Port de Bouc le 30 avril ?
- Base Elèves : graves problèmes de déontologie.
- Elections professionnelles de décembre 2008 : il faut que le premier degré progresse enfin sur le département: organisation d'un pôle premier degré en juin pour préparer les élections et plus généralement la tactique du SDEN-CGT sur le département.

### Actions prévues :

- grève le 29 avril et le 15 mai, manifs des 18 et 24 mai
- dépôt de grève pour le 7 mai en protestation contre l'obligation de travailler des mercredis sans concertation préalable des personnels ni même des mairies
- 2 journées de formation syndicale (ouvertes à tous, syndiqués ou non) en MAI
- prochaine réunion d'infos syndicales départementale le 21/06 à Gardanne

Jacques Candas



## A lire/A consulter:

Article paru le 2 avril 2008 : un assassinat de l'école maternelle »

Catherine Dolto-Tolitch

Éducation . Entretien avec la psychothérapeute Catherine Dolto-Tolitch qui dénonce les mesures prônées par Xavier Darcos pour les plus petits .

[http://www.humanite.fr/2008-04-02\\_Societe\\_-C-est-un-assassinat-de-l-ecole-maternelle](http://www.humanite.fr/2008-04-02_Societe_-C-est-un-assassinat-de-l-ecole-maternelle)

Article Ouzoulias sur

:<http://www.liberation.fr/rebonds/318010.FR.php>



## Sommaire du journal Spécial 1er degré

- Page 1 : Edito  
Page 2 & 3: Suppression du samedi matin  
Page 4 & 5: Compte-rendu de la réunion syndicale du 15.03.2008  
Page 6 : Attaque des droits des personnels ( TRS)  
Page 7 & 8: Compte-rendu de l'audience du 20.03.2008 à l'I.A  
Page 9: Compte-rendu de la réunion syndicale du 2 avril 2008 à Miramas, du CDEN du 02.04.2008  
Page 10: Compte-rendu de la réunion du 5 mars (IUFM Aix)  
Page 11 : Compte rendu réunion syndicale à Port de Bouc 26/04/08  
Page 12 : Informations

Photos : M. Do Duc, J. Galiay, CMS 13



## Formation syndicale

30 avril 2008: Stage de formation syndicale: "Soutien et remédiation: de vrais moyens pour la réussite de tous les élèves"

mai 2008: Stages Formation d'accueil et secrétaire de section

## Vie syndicale

Du 19 au 23 mai 2008: le congrès de l'UNSEN

## Actions

Journée nationale d'actions le 15 mai 2008

Grande journée de mobilisations, de rencontres avec la population et de manifestations dans tous les départements le samedi 24 mai 2008



Ce journal appartient à tous les adhérents du Sden-CGT,

Envoyez des articles et des échos de votre établissement !



Pour plus d'information:

Site Sden-CGT13:

<http://cgteucaix.ouvaton.org/>:

Actualités élus CAPA: fiche de contestation de note administrative téléchargeable sur le site

Nous contacter:

[sdencgt13@wanadoo.fr](mailto:sdencgt13@wanadoo.fr)

[ursden.aixmille@wanadoo.fr](mailto:ursden.aixmille@wanadoo.fr)

tél : 04 91 62 74 30

